

PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous soumettons au conseil le programme de politique générale de la commune de Daverdisse pour la législature 2024-2030.

Notre programme s'inscrit dans la continuité de notre campagne et du budget présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de novembre. Il marque notre volonté de continuer à être présent pour tous, disponibles et proactifs, de poursuivre les actions menées dans le cadre des plans d'investissement du PCDR, de la Convention des Maires, du GAL, de l'association de projet Ardenne Méridionale et du Contrat Rivière Lesse entre autres.

Un programme stratégique transversal, reprenant des objectifs stratégiques développés en objectifs opérationnels et ensuite en actions, sera présenté au Conseil communal pour l'été 2025. Le programme de politique générale ne peut être aussi exhaustif et reprend dans de grandes lignes les orientations pour la nouvelle législature.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions et pour atteindre ses objectifs, la commune a besoin de moyens financiers, humains et matériels.

Face à la hauteur des tâches confiées aux communes, dans un environnement de mutation juridique permanente, il importe de maintenir un cadre de personnel pour répondre aux besoins qu'exige une gestion rationnelle des différents secteurs dans lesquels une commune exerce ses compétences. Ainsi, au regard de la réforme de la fonction publique locale, une réflexion devra être menée, en collaboration avec la Directrice générale, en vue de redéfinir un nouveau cadre pour l'ensemble des services. Ce travail se doit d'être vu comme une opportunité d'offrir à nos concitoyens les services qu'ils méritent et gérer notre commune de façon dynamique et moderne mais aussi de réfléchir aux défis que la commune devra rencontrer aujourd'hui mais également demain. Dans une optique d'améliorer le bien-être des ouvriers communaux, la construction d'une extension du hall de voirie est en cours de réalisation.

Par ailleurs, même si des efforts ont été consentis lors de la précédente législature, une attention devra toujours être portée à la communication. L'utilisation de différents outils tels que le site internet, les valves communales et toutes-boîtes devra permettre une communication en temps réel efficace et proche. Le guichet électronique sera maintenu.

2. SECURITE ET SALUBRITE.

2.1. Sécurité.

Le Collège communal souhaite une police de proximité, qui soit visible, accessible, proche des citoyens et au service de la population. A ce titre, des réunions régulières seront organisées entre la Bourgmestre ou la personne qu'elle délègue et les agents de quartier ou les responsables de la Zone de Police Semois et Lesse.

Le règlement général de police adoptée par le Conseil communal a été revu en 2021 afin d'en permettre une meilleure application et modifié en 2023 pour intégrer le nouveau décret en matière de déchets. Celui-ci est repris sur le site internet communal. Des articles proposés par

la Zone de Police sur des thématiques particulières seront diffusés par un document « toute-boîte » afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous dans le respect de chacun.

Les sanctions administratives communales ont été introduites dans la loi en 1999 afin de permettre aux communes de lutter contre certains comportements « inciviques » qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Celles-ci ont été étendues à toutes les contraventions du Code pénal (titre X) mais également aux infractions en matière environnementales. Le Collège communal sera attentif à son application.

Une révision du vade-mecum d'organisation des événements a été initiée par la Zone de police, la Zone de secours et les services du Gouverneur. Ce dernier ainsi que sa forme simplifiée sont repris sur le site internet de la commune. Si certaines associations organisatrices ou certains gestionnaires de salle sont soucieux de ces obligations, il conviendra de rappeler à d'autres leurs obligations en la matière et notamment les délais. En fonction de l'ampleur de la manifestation, l'autorité administrative se réserve le droit de provoquer une réunion préalable avec des services extérieurs au besoin.

De plus, une attention particulière sera toujours réservée au niveau des gîtes et plus spécifiquement à ceux de grande capacité afin de limiter autant que faire se peut les nuisances et incivilités afin qu'habitants et touristes vivent ensemble dans le respect de chacun.

Le Collège veillera à l'aménagement de parkings lors des demandes de permis d'urbanisme et de renseignements pour la réhabilitation ou la création de nouveaux gîtes.

Par ailleurs, début 2024, la Commune a procédé à l'engagement d'une coordinatrice planification d'urgence. Une attention toute particulière sera réservée à la réalisation et à la mise à jour du Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (P.G.U.I.). Par ailleurs, après l'adoption de ce dernier, des exercices généraux ou spécifiques seront réalisés afin de permettre à la cellule de sécurité d'améliorer le PGUI et d'acquérir les bonnes pratiques pour pouvoir faire face à une éventuelle situation réelle.

2.2. Mobilité.

Renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite ou faiblement protégées sur la voie publique reste une des priorités de notre programme. Cet aspect des choses de la vie quotidienne sera toujours présent dans la conception des différents travaux qui seront proposés au conseil communal dans le futur tant pour les voiries que pour les bâtiments. Chaque projet sera réfléchi dans le respect de chacun. Une sensibilisation pourra être organisée en partenariat avec la Zone de Police.

Le Collège communal aura également à cœur de poursuivre les entretiens et réfections des voiries communales. Il prendra garde aux aménagements de sécurité routière en collaboration avec les services de la Direction générale des routes. Pour se faire nous solliciterons de la Zone de Police la mise en place de LIDAR, des radars préventifs et d'analyses de circulation sur base desquelles des aménagements sécurisés pourront être envisagés.

La Commune poursuivra sa collaboration avec le TEC dans le cadre du proxibus. Les lignes régulières et le transport scolaire seront maintenus.

La Commune favorisera également autant que faire se peut les développements lents notamment avec la finalisation des projets inscrits dans le cadre du Plan d'Investissement

Mobilité Active Communal et Intermodalité dont la réfection de l'Ancien Chemin de Wellin avec la création d'un trottoir et la création d'une piste-cyclo piétonne rue de la Chapelle au Mont.

2.3. Salubrité.

L'amélioration de notre cadre de vie en général et la propreté de nos villages plus spécifiquement reposent non seulement sur les services communaux mais également sur tout un chacun.

Conjuguer les efforts des uns et des autres sera un de nos objectifs au cours notamment de campagnes de sensibilisation qui seront menées conjointement avec l'éco-conseiller d'Idelux Environnement affecté à notre zone.

Par ailleurs, la commune de Daverdisse veut œuvrer pour l'environnement et la protection de la ressource en eau sur son territoire. Le Collège communal poursuivra les démarches entreprises auprès d'Idelux Eau mais également de la SPGE en vue d'installer à moyen terme une station d'épuration sur chaque village qui en est actuellement dépourvu.

Le Collège communal sera attentif à la concrétisation du projet d'autoroute de l'eau lequel devrait sécuriser l'approvisionnement en eau sur le village de Haut-Fays.

Lors de cette législature, une attention particulière sera réservée à nos défunts et donc à notre patrimoine funéraire. Deux sépultures d'importance historique locale seront définies dans les cimetières. Des campagnes d'affichage portant sur l'abandon ou le défaut d'entretien seront menées. S'en suivront des travaux des travaux d'exhumation par des professionnels et la réalisation d'un cadastre par cimetière.

Par ailleurs, les travaux réalisés dans nos cimetières pour en faire des lieux de recueillement agréables et apaisants seront poursuivis. A terme, chaque cimetière comptera un espace cinéraire avec une aire de dispersion, un columbarium et un espace d'inhumation des urnes.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma de développement du territoire (SDT) définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre. L'élaboration d'un schéma de développement communal (SDC) donne l'opportunité aux autorités communales d'adapter les dispositions du SDT relatives aux centralités aux réalités de leur territoire. Le SDC permet aux autorités communales de définir une stratégie territoriale en termes de mobilité, protection des paysages, développement d'une infrastructure verte, etc. Cette stratégie, traduite en objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, permet de mieux organiser la répartition entre les différentes activités (résidence, équipements et services, loisirs, économie dont le commerce, ...). Le Collège communal a la volonté d'élaborer un SDC et ainsi d'anticiper les opportunités qui se présenteront en se dotant d'une vision globale utile pour encadrer les demandes de permis et ce avant le délai de 6 ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT, date à laquelle les dispositions du SDT s'appliqueraient de facto au territoire communal.

En ce qui concerne le patrimoine bâti de nos villages, le collège communal veillera à faire respecter les prescriptions urbanistiques de la région afin de garantir la beauté de notre bâti

architectural. Le règlement portant sur l'octroi de primes (énergies, maintien à domicile,...) sera conforté.

4. ENVIRONNEMENT.

Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Lors de cette législature, le Collège communal veillera à promouvoir la réutilisation de l'eau de pluie et ce notamment dans le cadre des investissements communaux mais également dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme/d'urbanisation.

Une attention particulière sera également réservée en matière d'assainissement des eaux usées que ce soit par l'aménagement de collecteurs ou d'autres travaux. Des contacts seront pris pour ce faire avec l'organisme d'assainissement mais également la société publique de gestion des eaux.

Par ailleurs, pour chaque investissement immobilier, une réflexion sera menée pour la promotion d'énergies renouvelables dans un souci économique ou exemplatif.

Des actions seront par ailleurs mises en place en faveur de la biodiversité. La gestion différenciée dont le fauchage tardif sera poursuivie. La plantation de haies vives le long de voiries agricoles notamment sera favorisée.

La commune poursuivra sa collaboration avec le Contrat de Rivière pour la Lesse, le Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale, Adalia, le DNF dans leurs actions en faveur de l'environnement.

Enfin une attention particulière sera portée sur la gestion des déchets. La collaboration sera poursuivie avec l'intercommunale en charge de la valorisation des déchets.

5. DEVELOPPEMENT DURABLE.

La Commune a adhéré à la Convention des Maires et est une des premières à s'être inscrite dans un Plan en faveur de l'Energie durable. Ce plan vise entre autres la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la Commune a souhaité mener un agenda 21 local conjointement au programme communal de développement rural et donc d'inscrire la réflexion du développement durable dans la conception et la mise en œuvre de celui-ci.

Le recours à l'énergie renouvelable sera encouragé. Les primes communales seront revues eu égard aux primes octroyées par la Région wallonne. Les primes communales pour les nouvelles constructions seront également revues au regard de la législation PEB.

La commune poursuivra la stratégie immobilière relative au bâti communal initiée dans le cadre de POLLEC 2021. L'audit se veut un outil de conseil stratégique pour initier la réalisation de travaux économiseurs d'énergie ou de production d'énergie renouvelable permettant d'atteindre les objectifs de neutralité carbone de la stratégie wallonne de rénovation des bâtiments. L'audit énergétique vise dans un premier temps les écoles communales, la maison communale, le centre touristique et la maison de village de Porcheresse. Conjointement, une analyse sera menée en vue de réduire de 10 % la consommation énergétique de six autres bâtiments communaux. Sur

base des ces audits et analyse, un plan d'actions et d'investissements établi par un « consultant énergie en bâtiments publics » avec une vision jusque 2040 avec comme objectifs la neutralité en carbone pour la moitié des bâtiments communaux. Ce plan intégrera également l'évaluation des investissements nécessaires, une stratégie pour les financer et la quantification des ressources de personnel nécessaires.

Enfin, le Collège communal poursuivra une gestion de l'éclairage public cohérente avec les objectifs d'efficacité énergétique dont le remplacement des luminaires actuels par du LED, lequel en est déjà à sa sixième année sur les dix prévues. Elle sera continuellement évaluée et améliorée sur base d'indicateurs reconnus, notamment sur base de l'audit énergétique quinquennal.

6. PATRIMOINE FORESTIER.

Lors de la législature précédente, la commune a adopté un nouveau plan d'aménagement forestier. Cet outil est un guide dans la gestion de notre forêt et doit notamment permettre d'assurer le respect d'un équilibre entre chacune de ses fonctions.

La forêt, source de revenu pour l'équilibre du budget communal, continuera à faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le Collège veillera à ce que ce potentiel soit valorisé au mieux en collaboration avec le Département Nature et Forêt et avec tous les acteurs concernés (chasseurs, exploitants forestiers, promeneurs...). Le droit d'affouage sera maintenu selon le règlement actuellement en vigueur.

Le travail de reboisement, de dégagements, d'élagage et autres entretiens de nos forêts sera poursuivi en vue de garantir l'avenir de tous.

Des aménagements seront apportés aux voiries forestières en vue de faciliter l'exploitation des parcelles et de promouvoir l'attrait touristique de nos forêts.

Enfin, la gestion de la forêt se fera en synergie avec l'ensemble des acteurs en vue d'en assurer sa pérennité. La collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Propriété Privée sera poursuivie. Cette cellule a été mise en place au sein du service Filière Bois de Wallonie afin de permettre aux propriétaires de petites parcelles forestières de mieux les connaître et les valoriser. Elle agit dans le respect des droits et libertés des propriétaires, en accord avec la politique forestière régionale et en partenariat avec les professionnels du secteur. Elle remet la gestion de la forêt au cœur des priorités et permet également aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger dans un souci de conservation du patrimoine forestier local.

7. EDUCATION, ENSEIGNEMENT ET EXTRASCOLAIRE

L'école a un rôle fondamental à jouer dans l'éducation des jeunes qui seront les acteurs, les décideurs et les consommateurs de demain.

Le pouvoir organisateur a la volonté de maintenir un enseignement de qualité et s'engage à soutenir toutes les initiatives qui peuvent sensibiliser les enfants à un développement durable, c'est-à-dire qui prend en compte les générations futures, et à une consommation responsable.

Nous refusons que les enfants soient la cible de notre société de consommation.

L'école est aussi un lieu privilégié pour développer des actions de promotion de la santé (en matière d'alimentation, de sports....) pour énoncer et soutenir l'éducation au civisme, à la solidarité, au respect,....

Notre commune offre déjà un éventail impressionnant de services en matière d'enseignement et d'éducation. Notre volonté est bien entendu de maintenir l'ensemble des services et de les améliorer encore. Le kit de bienvenue offert aux enfants nouvellement inscrits dans nos implantations primaires sera maintenu.

Une collaboration avec des services extérieurs tels que les équipes mobiles de la Fédération Wallonie Bruxelles, l'Asbl AMO Chlorophylle, le PMS, sera assurée afin de renforcer le réseau de communication entre tous les acteurs, de garder une ligne de conduite commune à tous (enfants, enseignants, accueillants extrascolaires).

L'accueil temps libre est également un acteur important du développement de nos enfants. Il constitue un pilier essentiel du soutien à la vie communautaire, offrant aux enfants un espace de loisirs éducatifs et enrichissants en dehors des heures scolaires. Plusieurs activités y sont développées dont les plaines et stages de vacances, l'activité piscine, la Saint-Nicolas et le goûter intergénérationnel. Des partenariats sont également mis en place avec l'ONE dont notamment une formation en premier secours à destination des jeunes parents et une campagne de dépistage des troubles visuels.

La bibliothèque communale notamment sera maintenue dans un souci d'apporter tant aux habitants qu'aux écoles un service de qualité permanent. Un classement optimum des œuvres, un système d'échange avec la bibliothèque provinciale, une mise à jour régulière de livres proposés sont des thèmes à exploiter pour optimiser ce service public. La collaboration entre la bibliothèque, les implantations scolaires et le service extrascolaire, notamment dans le cadre de stages, plaines et animations du mercredi, sera répétée.

La prime pour les étudiants fréquentant l'enseignement secondaire ou supérieur sera pérennisée.

8. CULTURE – SPORTS – LOISIRS.

8.1. Culture.

Le domaine de la culture doit être rendu accessible à toutes les catégories de personnes. La collaboration avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne sera poursuivie.

Un partenariat sera mis en place avec la bibliothèque communale pour proposer des animations conjointes sur des thématiques diverses.

Les associations qui œuvrent dans ce domaine et qui organisent des activités impliquant les habitants ainsi que celles qui assurent la promotion de notre patrimoine seront soutenues soit financièrement soit matériellement. Nous mettons un point d'honneur à aider en mettant à disposition le matériel déposé par les ouvriers communaux.

La Commission locale de développement rural en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie a réalisé l'inventaire du petit patrimoine sur l'ensemble du territoire communal. Le projet consiste à sauvegarder, restaurer, entretenir et mettre en valeur ce petit patrimoine local, lequel correspond souvent à la première étape de l'ouverture à la

culture.

La culture est un domaine vaste et varié. Comme déjà fait mention plus haut dans cette note, la forêt revêt une importance primordiale pour notre commune. Il en est de même pour nos paysages. De petits supports didactiques seront apposés à des endroits où une sylviculture, un paysage, un bâtiment etc sont représentatifs de notre patrimoine culturel. Dans ce cadre, la Commune participera à l'élaboration de la « Charte paysagère du parc naturel Ardenne Méridionale ». Ce document sera le fruit d'une analyse des enjeux du territoire au niveau du Parc naturel, ses atouts et ses faiblesses. En découleront des propositions d'actions à mettre en œuvre.

8.2. Sports.

Soutenir la pratique du sport via les clubs existants sur notre territoire constitue une priorité.

La commune doit orienter sa politique pour que les installations existantes puissent offrir, en toute sécurité, la possibilité à la jeunesse de s'exprimer en ce domaine. Notre souci sera de veiller à la pérennité du patrimoine vu les travaux importants réalisés sous les deux précédentes législatures.

Un terrain multisport a été aménagé à l'arrière de l'implantation scolaire de Haut-Fays. Ce dernier est réservé à destination scolaire ou extrascolaire pendant les périodes scolaires dans des tranches horaires spécifiques mais, en dehors et selon le règlement adopté par le Conseil communal en juillet 2024, est ouvert à la population. Un entretien régulier lui sera être assuré par le personnel communal pour garantir, autant que faire se peut, sa viabilité et son fonctionnement

Le Collège communal aura également à cœur de soutenir les différentes associations proposant aux habitants des activités sportives notamment en maintenant les subsides annuels. Une réflexion sera menée en vue de proposer une pratique du sport à un plus large public

8.3. Loisirs.

Une plaine de jeux a été réalisée dans chaque village de l'entité. Un entretien régulier et une mise en conformité suite au contrôle périodique continueront à leur être assurés par le personnel communal pour garantir, autant que faire se peut, leur viabilité et leur fonctionnement.

Il entre aussi dans les intentions du collège communal de soutenir les maisons de village dans chacune des entités de la commune, notamment par un entretien et un contrôle régulier des bâtiments mais également par le maintien des subsides.

La réhabilitation de l'ancien presbytère de Haut-Fays en maison des associations est en voie de finalisation. Avec la maison de village et l'église, ce bâtiment forme un ensemble d'équipements situés en plein cœur du village de Haut-Fays. Il constitue donc un élément polarisateur à l'échelle du village mais également au niveau communal.

Au-delà des constructions proprement dites, une évaluation du contrat de gestion des salles sera opérée. Sur base de celle-ci, le contrat de gestion pourrait être revu et adapté. La volonté communale reste cependant que ce dernier soit identique pour chaque salle communale en vue d'en faciliter la gestion et l'organisation.

9.. LOGEMENT.

La politique du logement doit s'inscrire dans le long terme. Elle poursuit, développe ou réoriente la politique menée antérieurement, de manière à anticiper les décennies à venir. Maintenir les jeunes dans nos villages ou favoriser leur installation sur le territoire communal requiert une disponibilité de logements au niveau du parc immobilier acquisitif ou locatif. L'attractivité conditionnera leur installation et notamment la présence de service et d'infrastructure, les moyens de déplacements, les écoles, les activités culturelles, sportives et associatives, le cadre de vie. Il appartiendra donc au Conseil communal à prêter une attention particulière aux politiques menées au niveau régional et plus particulièrement au schéma de développement du territoire de la Wallonie en vue de sauvegarder la spécificité rurale et son attrait.

Le maintien de certains logements inoccupés conduit inmanquablement à leur dégradation, parfois jusqu'à un état avéré d'insalubrité. Il appartiendra au Conseil communal d'adopter les mesures réglementaires en vue d'une part de réduire ce nombre de logements improductifs et d'autre part de soutenir les propriétaires dans la rénovation et la gestion de leur patrimoine.

Par ailleurs, la population sera sensibilisée et informée par le service logement communal des objectifs menés ainsi que sur les modalités pratiques et concrètes des mesures mises en œuvre par le site internet ou la distribution d'un document « toute-boîte ».

De plus, sous la précédente législature, la Commune a acquis des parcelles appartenant à la SLSP Ardenne et Lesse. En 2020, la Commune de Daverdisse a exprimé le souhait de mener une réflexion d'aménagement globale en vue d'étendre l'urbanisation du cœur du village de Haut-Fays, au sein d'un îlot situé entre les rues de Wellin, Nouvelle et Vonèche. Elle s'est associée les services d'Idelux Projets Publics pour réaliser une étude urbanistique et fonctionnelle pour le développement de ce cœur d'îlot. Ne disposant pas des ressources en interne, le Collège souhaiterait explorer la possibilité de s'associer à un opérateur professionnel (promoteur, constructeur, etc.), selon des modalités à déterminer, afin de mener à bien la création de ce nouveau quartier. Deux terrains rue de Vonèche seront proposés prochainement à la vente.

Enfin, la commune envisage la mise en gestion des logements communaux rue des écoles à Gembes.

10. CIVILITE ET CITOYENNETE.

Vu l'augmentation régulière du coût de délivrance des cartes d'identité, le Collège communal aura à cœur de maintenir la délivrance gratuite des cartes d'identité aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

Parallèlement, dès lors qu'il est très difficilement envisageable pour nos concitoyens de recourir au transport en commun pour se rendre au travail vu le peu de service, la délivrance gratuite d'un premier permis de conduire sera maintenue.

Par ailleurs, une attention toute particulière sera réservée pour réduire l'isolement des seniors. Des actions en ce sens seront menées par le CPAS. La politique des aînés (hors primes) lui étant déléguée.

La Coordinatrice extrascolaire accompagnée des enfants qui le souhaitent perpétuera la visite des seniors en décembre. Ce moment de partage de vie et d'expérience est un moment privilégié tant pour les aînés que pour les jeunes.

Enfin, une réflexion sera menée afin de limiter l'isolement des seniors et le règlement de prime (audio-visuelle, connectivité,...) permettant de rester en contact avec la société (par le réseau internet, par la presse quotidienne,...) sera perpétué.

La Commune poursuivra par ailleurs sa collaboration avec les services provinciaux.

11. ECONOMIE.

Le Collège communal a à cœur de poursuivre le partenariat initié avec les autres communes de la Haute-Lesse dans le cadre de la zone d'activité économique pluricommunale.

Il a par ailleurs la volonté de soutenir les entreprises en place et de les maintenir autant que faire se peut au sein de notre commune.

Une réflexion devra être menée en partenariat avec Idelux et le secteur privé en vue de maintenir et de soutenir les commerces de proximité. La prime pour l'installation de nouveaux commerces sera maintenue.

Par ailleurs, les capacités d'hébergement (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, secondes résidences, etc.) sont en fait une des potentialités que nous pouvons offrir. Les restaurants de qualité faut-il le rappeler, sont aussi un atout d'efficacité. Notre patrimoine naturel constitue également un des éléments essentiels, si pas le principal, en ce domaine.

Le tourisme est un formidable facteur de développement économique, mais pas à n'importe quel prix. Notre volonté n'est pas de susciter un tourisme de masse mais bien de faire découvrir toutes nos richesses naturelles et patrimoniales au travers d'un tourisme diffus.

Notre niveau de taxation restera parmi les plus faibles du pays. De nouvelles ne sont pas notre priorité mais l'impact de la fiscalité sur notre commune devra être évalué.

12. FINANCES COMMUNALES.

Comme toujours, il sera très important de gérer convenablement et positivement les finances communales. Nous voulons des finances saines, pas de dépenses de prestige, dans un contexte budgétaire annoncé comme rigoureux dans la Déclaration de politique régionale (révision des critères du Fond des communes, non indexation des points APE, ...)

Pour autant que des subsides existent, nous continuerons à les solliciter partout où nous le pourrons : Etat, Région, Fonds Européens.....

Des choix s'imposeront, ils seront guidés par le souci d'économie, de la sagesse et de l'intérêt général.

Arrivant au terme du Programme de Développement rural en cours de législature, le Conseil communal devra décider de relancer ou non une opération de développement rural.

13. INVESTISSEMENTS.

Rappelons les travaux déjà décidés, la plupart non encore cités dans le présent programme, et que le collège communal va mener à bien :

- les travaux d'aménagement du cœur de Porcheresse
- les travaux « cœur de village 2022-2026 » (Daverdisse et Gembes)
- le plan d'investissement communal
- les travaux à la rue de Sodumont dans le cadre du PGRI

De plus, divers travaux devraient faire l'objet de nouvelles études afin d'assurer leur réalisation dans les toutes prochaines années dont l'entretien extraordinaire de voiries agricoles/forestières. Le Collège communal aura également à cœur de poursuivre les travaux inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural en partenariat avec la Fondation Rurale de Wallonie mais également dans le cadre du GAL.

Pour le Collège,

La Bourgmestre
PONCIN Patricia